

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DOCUMENT AFFICHÉ  
DU 22 JAN. 2025 au 05 FEV. 2025

**Association syndicale autorisée : ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT  
TROPEZ (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004033500024

POSTE COMPTABLE : SGC De Gap

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de taux	41
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47

ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	50
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	51
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	52
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	53
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	54

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios			Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population		0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population		0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)		0.00
5	DGF / population		0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)		0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)		0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)		0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre du article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 de l'ancien code de la commune.

(4) Plus les dépenses de fonctionnement sont élevées, plus les ratios sont faibles.

AGEDI  
 Dépôt PREFECTURE DE GAP

---

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 22/01/2025  
 005-200040335-20250122-AR\_06\_2025-BF

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I B
<p>I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;</li> <li>- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;</li> <li>- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;</li> <li>- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement : %</li> <li>- Investissement : %</li> </ul> <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).</p> <p>VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.</p> <p>VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).</p>	

(1) « Au sein de chaque chapitre »

(2) « Avec ou sans »

(3) « Les montants dans la limite des TFR des dépenses prévues par la loi »

(4) « A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité »

(5) « Budget »

(6) « Budget ou exercice »

(7) « Le budget »

(8) « Le budget »

(9) « Le budget »

(10) « Le budget »

ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Soide d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou soide (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	3 132 880,28	3 499 437,81	0,00	A1	366 548,43
Investissement	310 458,34	64 255,76	0,00	A2	-254 202,68
Fonctionnement	2 814 430,94	3 435 182,05	0,00	A3	620 751,11

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes			Soide (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	613 480,00	III + IV	594 990,18	B1	81 500,18
Investissement	I	354 480,00	III	594 990,18	B2	100 500,18
Fonctionnement	II	19 000,00	IV	0,00	B3	-19 000,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (3)		
<b>TOTAL</b>	A1 + B1	448 048,61
Investissement	A2 + B2	-153 702,50
Fonctionnement	A3 + B3	601 751,11

(1) État de récapitulatif des comptes de l'exercice N-1 en vertu de la loi relative à la simplification administrative (n° 2007-291) et de la loi relative à la simplification de l'administration (n° 2008-773).

(2) Résultat ou soide - si dépenses > recettes, II - si recettes > dépenses.

(3) Bilan d'exécution de N-1 en vertu de la loi relative à la simplification administrative (n° 2007-291) et de la loi relative à la simplification de l'administration (n° 2008-773).

(4) Bilan d'exécution de N-1 en vertu de la loi relative à la simplification administrative (n° 2007-291) et de la loi relative à la simplification de l'administration (n° 2008-773).

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>1</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 494 490,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	494 490,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 19 000,00
011	Charges à caractère général (4)	18 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)	594 990,18
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		594 990,18
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/01/2025
005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF



ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1088)</b>	<b>DEPENSES</b> 384 510,00	<b>RECETTES</b> 284 000,82
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	454 490,00	594 990,18
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>879 000,00</b>	<b>879 000,00</b>
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>DEPENSES</b> 2 339 009,82	<b>RECETTES</b> 2 358 009,82
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	19 000,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>2 358 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>3 237 009,82</b>	<b>3 237 009,82</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = Total de la section d'investissement + Total de la section de fonctionnement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	95 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>95 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>238 000,00</b>	<b>238 000,00</b>	<b>238 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	730 875,00	494 490,00	146 510,00	146 510,00	641 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>730 875,00</b>	<b>494 490,00</b>	<b>146 510,00</b>	<b>146 510,00</b>	<b>641 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>825 875,00</b>	<b>494 490,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>879 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>825 875,00</b>	<b>494 490,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>879 000,00</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>879 000,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	630 467,18	594 990,18	40 000,00	40 000,00	634 990,18
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>630 467,18</b>	<b>594 990,18</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>634 990,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	875,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>631 342,18</b>	<b>594 990,18</b>	<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>635 990,18</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	158 386,06		243 009,82	243 009,82	243 009,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	36 146,76		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>194 532,82</b>		<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>

<b>TOTAL</b>	<b>825 875,00</b>	<b>594 990,18</b>	<b>284 009,82</b>	<b>284 009,82</b>	<b>879 000,00</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>879 000,00</b>
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>243 009,82</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un bien.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

AGEDI  
 PREFECTURE DE GAP  
 Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 22/01/2025  
 005-200040335-20250122-AR\_06\_2025-BF

**ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025**

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 635 800,00	18 000,00	1 524 000,00	1 524 000,00	1 542 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	330 000,00	1 000,00	324 000,00	324 000,00	325 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	39 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
<del>6586</del>	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 004 800,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>1 892 000,00</b>	<b>1 892 000,00</b>	<b>1 911 000,00</b>
66	Charges financières	18 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	473 737,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 499 537,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>2 096 000,00</b>	<b>2 096 000,00</b>	<b>2 115 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	158 386,06	0,00	243 009,82	243 009,82	243 009,82
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	36 146,76	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>194 532,82</b>	<b>0,00</b>	<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 694 069,82</b>	<b>19 000,00</b>	<b>2 339 009,82</b>	<b>2 339 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 358 009,82</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 241 869,82	0,00	2 118 509,82	2 118 509,82	2 118 509,82
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	120 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	300 000,00	0,00	194 000,00	194 000,00	194 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 663 869,82</b>	<b>0,00</b>	<b>2 354 509,82</b>	<b>2 354 509,82</b>	<b>2 354 509,82</b>
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
77	Produits spécifiques (3)	29 700,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 694 069,82</b>	<b>0,00</b>	<b>2 358 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 694 069,82</b>	<b>0,00</b>	<b>2 358 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 358 009,82</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>243 009,82</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.  
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.  
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.  
 (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	641 000,00	0,00	641 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	238 000,00	0,00	238 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>879 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>879 000,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>879 000,00</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 542 000,00		1 542 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	325 000,00		325 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	44 000,00	0,00	44 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	22 000,00	0,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	180 000,00	0,00	180 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		243 009,82	243 009,82
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 115 000,00</b>	<b>243 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 358 009,82</b>
--	---------------------

AGEDI  
 Dépôt PREFECTURE DE GAP  
 Date de réception de l'AR: 22/01/2025  
 005-200040335-20250122-AR\_06\_2025-BF

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir la note des opérations d'ordre en budgetaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	634 990,18	0,00	634 990,18
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		243 009,82	243 009,82
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>635 990,18</b>	<b>243 009,82</b>	<b>879 000,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>879 000,00</b>
---	-------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	2 000,00		2 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 118 509,82		2 118 509,82
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	40 000,00		40 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	194 000,00	0,00	194 000,00
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00
77	Produits spécifiques (8)	3 000,00	0,00	3 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges AGEDI		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>2 358 009,82</b>	<b>0,00</b>	<b>2 358 009,82</b>

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 22/01/2025  
 005-200040335-20250122-AR\_06\_2025-BF

ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
			*
		<b>TOTAL DES REÇETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 358 009,82</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		825 875,00	494 490,00	0,00	384 510,00	384 510,00	0,00	384 510,00	879 000,00
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	238 000,00	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>95 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>238 000,00</b>	<b>238 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>238 000,00</b>	<b>238 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	730 875,00	494 490,00	0,00	146 510,00	146 510,00	0,00	146 510,00	641 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>730 875,00</b>	<b>494 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 510,00</b>	<b>146 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 510,00</b>	<b>641 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>825 875,00</b>	<b>494 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>879 000,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00

ASA DU CANAL DE VENTAYON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAYON SAINT TROPEZ - ÚP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la session budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>879 000,00</b>

(1) Pour l'année N-1 pour le montant du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'Annexe 1 pour le détail des dépenses et dépenses.

(4) Voir l'Annexe 1 pour le détail des dépenses et dépenses.

(5) Voir l'Annexe 1 pour le détail des dépenses et dépenses.

(6) Pour les dépenses de fonctionnement, le montant des dépenses est égal à la somme des dépenses et dépenses.

(7) Voir l'Annexe 1 pour le détail des dépenses et dépenses.

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Voir l'Annexe 1.

(10) Les dépenses 2014 et 2015 ont été reportées en 2016 et 2017 respectivement.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
TOTAL	026 875,00	594 990,18	284 009,82		III = I + II	
018 FSA		594 990,18	284 009,82	284 009,82	879 000,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	630 467,18	594 990,18	40 000,00	40 000,00	1 034 990,18	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>630 467,18</b>	<b>594 990,18</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>634 990,18</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	875,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 875,00	
19 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 875,00</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>631 342,18</b>	<b>594 990,18</b>	<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>635 990,18</b>	
027 Virement de la section de fonctionnement	158 386,06		243 009,82	243 009,82	243 009,82	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	36 146,76		0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>194 532,82</b>		<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>	
<b>R001 Solde d'exécution passif reporté ou anticipé (7)</b>						<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>						<b>0,00</b>

ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>279 000,00</b>

(1) Valeur des crédits au 31 décembre de l'exercice précédent.

(2) Valeur des crédits pour le présent exercice budgétaire (sans transfert de ligne).

(3) Cl. ventilation de crédits des exercices précédents (III) (M) + (L) (N-1).

(4) Les comptes 15, 29, 36, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et le colporté à opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune proposition de modification ne peut être faite sur les crédits des exercices d'investissement.

(6) Le total des crédits est égal à la somme des crédits des exercices précédents (III) (M) + (L) (N-1).

(7) Le total des crédits reportés est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) La responsabilité de ces données appartient à l'assemblée délibérante du service. Le responsable est élu par l'assemblée délibérante.

(9) Le montant des crédits est égal à la somme des crédits des exercices précédents (III) (M) + (L) (N-1).

III - VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la session budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	825 875,00	494 490,00	0,00	384 510,00	384 510,00	0,00	384 510,00	III = I + II
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	879 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	95 000,00	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00	0,00	238 000,00
2111	Terrains nus	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2163	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00	0,00	238 000,00
2162	Matériel de transport	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	95 000,00	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00	0,00	238 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	730 875,00	494 490,00	0,00	146 510,00	146 510,00	146 510,00	641 000,00
1641	Emprunts en euros	730 000,00	494 490,00	0,00	145 510,00	145 510,00	145 510,00	640 000,00
1642	Dépôts et cautionnements reçus	875,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAK N-1	Vote de l'assemblée sur les AP des de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAK N-1 + Vote)	
								III = I + II	
27	Autres imputations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
220	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>730 875,00</b>	<b>494 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 510,00</b>	<b>146 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 510,00</b>	<b>641 000,00</b>
211	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>825 875,00</b>	<b>494 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 510,00</b>	<b>879 000,00</b>
140	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement autorisé	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
541	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses des sections et des chapitres (art. 1463 du RGPF)

(2) Voir état de prévision des dépenses

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP mobilisant un stock d'AP existant.

(4) Voir état de prévision des dépenses des sections d'opérations

(5) Il s'agit des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. article 1463 du RGPF

(7) Cf. article 1463 du RGPF

(8) Cf. article 1463 du RGPF

(9) Article 1463 du RGPF

AGEDI  
 Dépôt PREFECTURE DE GAP  
 Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 22/01/2025  
 005-200040335-20250122-AR\_06\_2025-BF



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET Test encodage</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10**  
**LIBELLE : Conversion Irrigations Sisteron Val**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	100 500,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	100 500,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	100 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>100 500,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET Test encodage</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12**  
**LIBELLE : Conversion irrigation Tr 3**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	494 490,18	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	494 490,18	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	494 490,18	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>494 490,18</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET Test encodage</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13**  
**LIBELLE : Démantèlement barrage/Sasse**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		65 664,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	65 664,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	65 664,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL.		624 075,00	594 990,18	284 009,82	284 009,82	879 000,00
018	ASA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Subventions d'investissement (hors 138)	630 467,18	594 990,18	40 000,00	40 000,00	634 990,18
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	630 467,18	594 990,18	0,00	0,00	634 990,18
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>630 467,18</b>	<b>594 990,18</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>634 990,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
109	Autres subventions in (sauf non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	875,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	875,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
11	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes négligées</b>		<b>631 342,18</b>	<b>594 990,18</b>	<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>635 990,18</b>
021	Virements de la section de fonctionnement	158 386,06		243 009,82	243 009,82	243 009,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	36 146,76		0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	36 146,76		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>194 532,82</b>		<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>

**ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir l'annexe I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Cf. chapitre 024.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donner lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R 040 = R 042).

(7) Les crédits des articles 15, 21, 41 et 42 peuvent être affectés dans le détail des opérations de dépenses au chapitre des opérations d'ordre (R 040 = R 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R 041 = R 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 684 069,82</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 339 009,82</b>	<b>2 339 009,82</b>	<b>0,00</b>	<b>2 339 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>
011	Charges à caractère général (3)	1 535 800,00	18 000,00	0,00	1 524 000,00	1 524 000,00	0,00	1 524 000,00	1 542 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	330 000,00	1 000,00		324 000,00	324 000,00		324 000,00	325 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
016	APFA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	39 000,00	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
6531	Frais fonctionnement des groupes d'étuis	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>2 004 800,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 892 000,00</b>	<b>1 892 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 892 000,00</b>	<b>1 911 000,00</b>
66	Charges financières	18 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	473 737,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>494 737,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>204 000,00</b>	<b>204 000,00</b>		<b>204 000,00</b>	<b>204 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 499 537,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 096 000,00</b>	<b>2 096 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 096 000,00</b>	<b>2 115 000,00</b>
042	Virements à la section d'investissement	158 386,06			243 009,82	243 009,82		243 009,82	243 009,82
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	50 145,70			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>194 532,82</b>			<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>		<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>
								<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
								<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 358 009,82</b>



**ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025**

(1) Voir article 10 du règlement intérieur de la commune.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un aléa d'AE existant.

(3) Voir document intitulé "Annexe budgétaire 2025".

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 354 009,82</b>	<b>0,00</b>	<b>2 358 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>
013	Atténuations de charges (2)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
015	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 241 869,82	0,00	2 118 509,82	2 118 509,82	2 118 509,82
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	120 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	393 000,00	0,00	194 000,00	194 000,00	194 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>2 663 869,82</b>	<b>0,00</b>	<b>2 354 509,82</b>	<b>2 354 509,82</b>	<b>2 354 509,82</b>
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
77	Produits spécifiques (2)	29 700,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>30 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 694 069,82</b>	<b>0,00</b>	<b>2 358 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>	<b>2 358 009,82</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>					<b>2 358 009,82</b>

(1) Voir l'annexe I de la délibération relative à l'adoption du budget.  
 (2) Pour les recettes reportées aux exercices 016 et 017.  
 (3) En vertu de la loi n° 83-637 du 26 juillet 1983 (loi relative à la décentralisation) et de l'article 121-10 de la loi n° 2004-39 du 19 janvier 2004 (loi relative à la réforme des collectivités territoriales).  
 (4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (7) R002 Résultat reporté ou anticipé.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF

III - VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									III
									B1
Emp. / art (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée par les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		2 694 069,82	19 000,00	0,00	2 339 009,82	2 339 009,82	0,00	2 339 009,82	2 358 009,82
011	Charges à caractère général (4)	1 635 800,00	18 000,00	0,00	1 524 000,00	1 524 000,00	0,00	1 524 000,00	1 542 000,00
00011	Eau et assainissement	300,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
00012	Énergie - Électricité	800 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
00022	Carburants	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
00032	Fournitures de petit équipement	280 000,00	0,00		142 000,00	142 000,00	0,00	142 000,00	142 000,00
00041	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
011	Contrats de prestations de services	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
013	Luzernes	6 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
01543	Entretien légers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01547	Entretien, réparations réseaux	198 000,00	18 000,00		172 000,00	172 000,00	0,00	172 000,00	190 000,00
01551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
0156	Maintenance	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
0158	Autres primes d'assurance	15 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
017	Études et recherches	30 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
019	Locations	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
022	Rémunérations intermédiaires, honoraires	60 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
625	Déplacements et missions	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	12 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6284	Autres services extérieurs	110 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
636	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
63711	Redevance prélèvement ressource en eau	70 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 058 269,82	1 000,00		324 000,00	324 000,00		324 000,00	324 000,00
013	Personnel non titulaire	225 000,00	0,00		220 000,00	220 000,00		220 000,00	220 000,00

ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés lors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
5100	Charges sécurité sociale et prévoyance	105 000,00	1 000,00		104 000,00	104 000,00		104 000,00	105 000,00
014	Aliénations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	41 500,00	0,00	0,00	41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 500,00
65315	Formation	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65886	Autres	25 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes élect.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 004 800,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 892 000,00</b>	<b>1 892 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 892 000,00</b>	<b>1 911 000,00</b>
06	Charges financières	18 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6688	Autres	1 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
073	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
08	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	473 737,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
881	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	473 737,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>494 737,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>204 000,00</b>	<b>204 000,00</b>		<b>204 000,00</b>	<b>204 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 499 537,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 096 000,00</b>	<b>2 096 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 096 000,00</b>	<b>2 115 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	158 386,06			243 009,82	243 009,82		243 009,82	243 009,82
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	36 146,76			0,00	0,00		0,00	0,00
0762	Valeurs comptables immo. cédées (ASA)	36 146,76			0,00	0,00		0,00	0,00

ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
043	Opérations ordre Intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>194 532,82</b>			<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>		<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
soit Différence (ICNE N - ICNE N-1)	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I, II ou III du compte de budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Voir l'état I, II ou III du compte de budget précédent.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicatives.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 075 et 076 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immatriculations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions actualisées	Vote de l'Assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + III
TOTAL		2 694 069,82	0,00	2 358 009,82	2 358 009,82	2 358 009,82
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
8419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6420	Remb. charges sécur. sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 241 005,82	0,00	2 118 509,82	2 118 509,82	2 118 509,82
704	Travaux	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7058	Autres prestations de services	2 023 869,82	0,00	2 103 509,82	2 103 509,82	2 103 509,82
7078	Remb. frais par des tiers	208 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Prelevé local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	120 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7478	Participation Autres organismes	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	300 000,00	0,00	194 000,00	194 000,00	194 000,00
752	Revenus des immobilités	12 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7588	Autres	288 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 663 869,82	0,00	2 354 509,82	2 354 509,82	2 354 509,82
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
762	Revenus valeurs mobilières de placement	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
77	Produits spécifiques (3)	29 700,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7752	Produits des cessions d'immo. (ASA)	26 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 694 069,82	0,00	2 358 009,82	2 358 009,82	2 358 009,82
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE en exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-D pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors montants repris aux chapitres 010 et 017.

(4) Cf. déductions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 013).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non déperdition de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Noms (Fonctionnaire, employé, directeur domestique)	Categorie période ou libellé de flux	Date de signature	Date d'expiration ou date de résiliation (1)	Date de premier versement	Montant (€)	Type de flux (prélevé / paié)	Noms (2)	Taux appliqué		Devise	Période de validité (debut - fin)	Période de validité contractuelle (debut - fin)	Caractéristiques de la dette (3)
								Montant (€)	Taux annuel				
								Montant (€)	Taux annuel				
<b>Emprunts et Dettes à court et moyen terme</b>													
162 Emprunts Aligulaves (Table)					0,00								
164 Emprunts bénéficiaires Noumea (Table)					0,00								
164 Emprunts et autres (Table)					0,00								
170102	CREDT AGRICOLE	01/01/2017	31/03/2026	16/07/2016	100 000,00	F		1,00	1,00	Euro	A	F	A1
170103	CREDT AGRICOLE	01/01/2021	30/09/2027	16/04/2022	200 000,00	F		0,00	0,00	Euro	A	F	A1
170104	CREDT AGRICOLE	01/01/2021	30/09/2026	16/07/2022	80 000,00	F		0,50	0,50	Euro	A	F	A1
170105	CREDT AGRICOLE	02/03/2023	28/09/2031	16/02/2024	10 000,00	F		5,00	0,50	Euro	A	F	A1
170106	CREDT AGRICOLE	01/01/2015	28/09/2020	16/04/2015	20 000,00	F		0,50	0,50	Euro	F	F	A1
170107	CREDT AGRICOLE	22/01/2017	30/09/2021	16/03/2017	100 000,00	F		0,70	0,70	Euro	F	F	A1
170108	CREDT AGRICOLE	01/01/2021	30/09/2026	16/07/2022	200 000,00	F		0,00	0,00	Euro	A	F	A1
170 Emprunts et autres (Table)					0,00								
1744 Emprunts autres (Table)					0,00								



ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

N° de l'emprunt (Pour les emprunts multiples à l'origine de l'emprunt)	Description et caractéristiques de l'emprunt													
	Objet de l'emprunt (1)	Date de signature	Date d'annulation ou date de redemption (2)	Date de premier versement (3)	Montant (4)	Type de taux d'intérêt (5)	Taux (6)	Niveau de taux (6)		Devise	Pré-rédit des intérêts (8)	Profil d'amortissement (7)	Prévision de taux d'intérêt (9)	Cédé par le service (10)
								Niveau de base	Taux actuel					
102 Emprunt de construction de la gare (État)					0,00									
103 Emprunt de construction de la gare (État)					0,00									
104 Emprunt de la gare (État)					0,00									
105 Emprunt de la gare (État)					0,00									
106 Emprunt de la gare (État)					0,00									
107 Emprunt de la gare (État)					0,00									
108 Emprunt de la gare (État)					0,00									
109 Emprunt de la gare (État)					0,00									
110 Emprunt de la gare (État)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas au même défilé comme le simple additif d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer la période de remboursement : A : annuel, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.  
 (6) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.  
 (7) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts au titre de la circulaire DCE/115/17/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Y compris les intérêts non payables consécutifs au titre de l'article 25 de la loi n°2004-833 du 29 juillet 2004 de finances rectificative pour 2004, portant attribution des années comptables sur les recettes fiscales prévues au article 1504 A de l'article 1504 A de la loi n°2004-833 du 29 juillet 2004 de finances rectificative pour 2004.

AGED I  
 Dépôt PRÉFECTURE DE GAP

---

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 22/01/2025  
 005-200040335-20250122-AR\_06\_2025-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Natures (pour donner lieu à un compte de résultat de l'exercice)	Convention + Dn (1)	Montant autorisé	Catégorie de comptabilité comptable (A/B/C/D/E) (2)	Capital autorisé en €(3)	Date d'échéance (ou autres)	Annuités de dette au 31/12/24			Annuités de l'exercice			CVAE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts de reports de l'exercice (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Rembourse- ment d'anticipés de date de budget (15)				
161 Exercices en régularisation (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00		0,00
162 Exercices en régularisation en cours (Total)		0,00		933 774,70				638 345,38	14 252,73	0,00		1 801,74
164 Exercices en cours (Total)		0,00		933 774,70				638 345,38	14 252,73	0,00		1 801,74
1641 1642		0,00	A 1	104 932,85	0,31	0	0,00	9 710,54	2 205,51	0,00		233,88
1641 1643		0,00	A 2	134 828,02	1,11	0	0,00	12 227,05	244,22	0,00		337,55
1641 1644		0,00	A 3	78 294,21	0,11	0	1,253	8 000,19	801,07	0,00		491,34
1641 1645		0,00	A 4	106 738,91	0,96	0	0,00	24 907,15	9 920,53	0,00		252,06
1641 1646		0,00	A 5	86 074,29	0,39	0	0,00	16 699,25	591,43	0,00		0,00
1641 1647		0,00	A 6	105 531,91	2,05	0	0,00	14 200,00	1 432,10	0,00		81,51
1641 1648		0,00	A 7	49 475,51	0,51	0	0,00	40 400,00	9 925,82	0,00		0,00
1643 Exercices en cours (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00		0,00
1644 Exercices en cours (Total après régularisation de l'exercice précédent)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00		0,00
165 Exercices en régularisation (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00		0,00

ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

Rubric (Post budgétaire indiquant le numéro de l'article)	Emplois et dettes au 31/12/25											
	Caractéristique CIV (1)	Montant inscrit	Catégorie d'emplois ou de dettes (2)	Capital inscrit au 31/12/25	Cours référé (en euros)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			EMC de l'exercice
						Type de taux (3)	Taux (4)	Moins de taux référé à la date de vote du budget (5)	Capital	Charge d'intérêt (6)	Amortissement de capital (7)	
101 Emprunt et dettes assorties de garanties personnelles (800)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
102 Emprunt et dettes assorties (1012)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
103 Autres emprunts (810)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
104 Emprunt assorti d'une garantie collective		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
105 Autres dette collective		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total global</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si le montant des emprunts à court terme (moins de 12 mois) est supérieur au montant des emprunts à long terme (plus de 12 mois) le poste "emprunts" du budget de l'ASA sera passé positif et votre compte sera crédité de la différence.  
 (2) Si l'emprunt est assorti d'une garantie collective ou personnelle, il est inscrit au chapitre ou article correspondant de la classification des emprunts.  
 (3) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Taux nominal (sans prise en compte des frais de gestion) exprimé en pourcentage.  
 (5) Taux réel après déduction des cotisations d'intérêt. Pour les emprunts à taux variable, celui-ci se situe à la date de vote du budget.  
 (6) Il s'agit des intérêts sur les emprunts à court terme (moins de 12 mois) et des intérêts sur les emprunts à long terme (plus de 12 mois) exprimés en pourcentage du montant des emprunts.  
 (7) Il s'agit des intérêts sur les emprunts à court terme (moins de 12 mois) et des intérêts sur les emprunts à long terme (plus de 12 mois) exprimés en pourcentage du montant des emprunts.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon la durée la plus élevée (hors dérivés financiers)	Capacité promise au titre de la	Hauteur (E)	Capacité restant au 31/12/2024 (F)	Type d'instrument (G)	Échéance du coupon	Durée des périodes restantes	Taux nominal (H)	Taux nominal (I)	Coût au 31/12/2024 (J)	Taux effectif après prise en compte des dérivés (K)	Moyens de couverture de la dette (L)	Taux à payer au 31/12/2024 (M)	Méthode de couverture des dérivés (N)	% par rapport à la dette nette (O)
Échange de taux, base variable simple fixe (swap) ou inverse (inverse swap)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Banques simples (B)</b>														
EDFAC (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Épargne épargne (D)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur (sur 2,3 ou 4) (F)														
<b>TOTAL (G)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur (sur 2 à 3) (H)														
<b>TOTAL (I)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de dérivés (J)														
<b>TOTAL (K)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
 (2) Si un dérivé financier est utilisé, indiquer la méthode de couverture et le type de dérivé utilisé.  
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
 (4) Le multiplicateur est le rapport entre le montant nominal de l'emprunt et le montant de la dette nette au 31/12/2024. Le multiplicateur doit être supérieur ou égal à 1.  
 (5) Les dérivés financiers sont des instruments financiers utilisés pour couvrir ou spéculer sur le cours d'un actif financier.  
 (6) Les dérivés financiers sont des instruments financiers utilisés pour couvrir ou spéculer sur le cours d'un actif financier.  
 (7) Le multiplicateur est le rapport entre le montant nominal de l'emprunt et le montant de la dette nette au 31/12/2024.  
 (8) Le multiplicateur est le rapport entre le montant nominal de l'emprunt et le montant de la dette nette au 31/12/2024.  
 (9) Le multiplicateur est le rapport entre le montant nominal de l'emprunt et le montant de la dette nette au 31/12/2024.  
 (10) Le multiplicateur est le rapport entre le montant nominal de l'emprunt et le montant de la dette nette au 31/12/2024.

AGEDI  
 Dépôt PREFECTURE DE GAP

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 22/01/2025  
 005-200040335-20250122-AR\_06\_2025-BF

ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - ASA DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ - BP - 2025

Il s'agit d'un document de travail et non d'un document officiel.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indice sous-jacent		(1) Indice sous-jacent	(2) Indices indicatifs français ou euros euro ou autre indice sous-jacent	(3) Ecart d'indicateurs sous-jacent	(4) Indice sous-jacent actif et indice d'indicateurs indicatifs ou autre indice sous-jacent	(5) Ecart d'indicateurs sous-jacent	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux d'intérêt contre taux variable ou taux fixe (sans indice), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
	Montant en euros	0,000 00	0,000	0,000	0,000	0,000	
<b>(B) Garantie simple Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
	Montant en euros	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
<b>(C) Option (l'indicateur sous-jacent)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
	Montant en euros	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
<b>(D) Swap (taux fixe / variable) (taux à 3 mois)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
	Montant en euros	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
<b>(E) Multiplicateur (taux à 3)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
	Montant en euros	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
<b>(F) Autres types de financements</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,000
	Montant en euros						0,000
							<b>0,000</b>

(1) Cette colonne concerne les indices indicatifs au 01/01/2025 et sera complétée au cours de l'exercice 2025.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Titre de la dette (Etat de la dette, cap, etc.) (à compléter si applicable)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin de contrat	Cagivance co-contractant	Type de couverture (2)	Marge de la couverture (charge ou gain)	Montant de l'instrument de couverture	Date de date de contrat	Date de fin de contrat	Périodicité de règlement des intérêts (3)	Montant des intérêts dus	Primes d'option	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (0,00%)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable (0,00%)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux conjugué (0,00%) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un ayap, d'une option (cap, floor, annuel, swaption).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Description de couverture (Préfinancement, affecté et non affecté de zéro à 1)	Balance de l'exercice antérieur	Etat de l'encadrement de couverture						Catégorie d'emprunt (B)	
		Taux zéro		Taux non zéro		Charges et produits courants après l'exercice de contrôle		Opérations de couverture	Opérations de financement
		Index (1)	Niveau de taux (2)	Index	Niveau de taux	Charges (100)	Produits (100)		
Taux non zéro						0,0	0,0		
Taux variable affecté (100)						0,0	0,0		
Taux zéro non affecté (2)						0,0	0,0		
<b>Total</b>						<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		

(1) Catégorie d'index de la Banque de France

(2) Pour les emprunts à taux variable, indiquez le niveau de la note de crédit du bénéficiaire.

(3) À compléter si financement de la collectivité par emprunt.

(B) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Etat	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	4,00	4,00	0,00	0,00	4,00
<i>Appréciation comptable de garanties</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Source des capitaux et de crédits</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Quotient de la dette publique (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	100 500,18	100 500,18
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	100 500,18	100 500,18

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	100 500,18	100 500,18
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	100 500,18	100 500,18

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	145 510,00	145 510,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	243 009,82	243 009,82
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	97 499,82	97 499,82

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>145 510,00</b>	<b>145 510,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>145 510,00</b>	<b>145 510,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	145 510,00	145 510,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>243 009,82</b>	<b>III</b> <b>243 009,82</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>243 009,82</b>	<b>243 009,82</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des Immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	243 009,82	243 009,82

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_06_2025-BF

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/12/2024


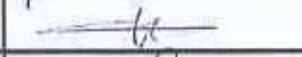








Présenté par Le Président (1),

A LE POET, le 15/01/2025

Délibéré par l'assemblée l'assemblée(2), réunie en session ordinaire

A LE POET, le 15/01/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée (2),(3).

BARDONNENCHE Gérard	
GALLO Christian	
GARCIN Christian	
ISNARD René	
LIEUTIER Rémy	
MAUREL Jacques	
NAL Bernard	
NAL Jean Noel	Excusé par rapport donné à R. LIEUTIER 
RICHIER Nicolas	
ROBERT Daniel	
SAMUEL Jérôme	
TROJA Christian	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/01/2025, et de la publication le 15/01/2025

A LE POET, le 15/01/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ..

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Nom du Syndic :

Adresse :

## POUVOIR

Réunion du conseil syndical

**Mercredi 15 janvier 2025 à 10h30**

Je soussigné : NAL J-N

Syndic au Canal de Ventavon Saint-Tropez, donne tous pouvoirs à :

Nom : LIEUTIER                      Prénom : Rémy

pour me représenter à la réunion qui se déroulera :

**Mercredi 15 janvier 2025 à 10h 30**

(article 24 – décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2047-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires).

Fait à SISTERON                      le 14/01/2025

Signature



Canal de Ventavon Saint-Tropez • 2 avenue Lesdiguières 05000 GAP  
Tél: 04 92 51 80 84 ou 04 92 51 01 30 • Fax 04. 92 51 93 89 • e-mail : info@canaldeventavonstrozpez.fr  
SIRET 200 040 335 00024 – APE: 3600Z.